



AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2025-00811-O

Requérant(s)	Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg
Auteur du projet	Hitz et Partner SA, Tiefenaustrasse 2, 3048 Worblaufen
Description de l'ouvrage	Transformation d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / SYHA
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 1064
Lieu-dit, rue	CFF, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	Hors zone à bâtir, -
Plan spécial	La Grosse Fin (décharge contrôlée)
Dérogation(s) requise(s)	Dérogation art. 24 LAT
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Date de parution du JO	07.08.2025
Début de la publication	08.08.2025
Échéance de la publication	08.09.2025

Ouvrages

Description :

Dimensions : Existantes et sans changement

Genre de construction : matériaux : Existants et sans changement

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 6 août 2025

Route de France 36, 2805 Soyhières

administration@soyhières.ch

Tel : 032/422.02.27

